

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

- À l'école de Taniata, la sécurité et le bien-être de tous est une de nos priorités. Une des orientations de notre projet éducatif en témoigne puisqu'elle consiste à favoriser un milieu de vie et d'apprentissage sécuritaire. Nous n'acceptons aucune forme de violence et d'intimidation. Nous croyons profondément que nous avons tous un rôle à jouer pour y arriver. Les victimes et les témoins doivent dénoncer toute situation de violence et d'intimidation à un adulte.

- C'est important pour nous que tout le monde soit bien et que tous sachent que les mesures nécessaires seront prises pour gérer rapidement et efficacement tous actes qui entravent notre climat sain et sécuritaire. D'ailleurs, nous avons un comité en place qui met au cœur de ses préoccupations le maintien de ce climat.

Portrait de la situation

- À la lumière de nos observations effectuées tout au long de l'année et après l'analyse du questionnaire mobilisation-CVI en mai dernier, nous constatons qu'il y a de belles améliorations au niveau de notre climat en général.

- Il est rassurant de savoir qu'une grande majorité des élèves répondants au sondage connaissent tous un adulte de l'école à qui parler en cas de problème.

- Néanmoins, il y a encore présence d'écart de conduite en lien avec la violence physique et verbale. Les données recueillies orientent d'ailleurs nos prochaines actions, puisque ces enjeux demeurent une priorité pour nous.

Priorités

- S'assurer qu'à l'échéance de notre projet éducatif, soit en juin 2027, la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves sera d'au moins 82 %, grâce aux mesures mises en place.

- Continuer de développer les compétences socioémotionnelles des élèves et créer des occasions pour qu'ils améliorent leur collaboration, grâce à des ateliers et plus encore.

- Continuer de sensibiliser les élèves au civisme, à la politesse, à l'acceptation des différences et à l'ouverture aux autres.

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Informer les parents sur le plan de lutte contre la violence et l'intimidation.
- Utiliser la plateforme Mozaïk pour partager des observations aux parents.
- Impliquer les parents dans diverses activités à l'école ou dans le cadre scolaire (ex : sortie, activité-école, moments au préscolaire, etc.).

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Réaliser des activités rassembleuses renforçant le sentiment d'appartenance et le climat de bien-être et souligner des journées/semaines/mois importants comme le mois de l'autisme en avril ;
- Offrir des activités parascolaires ;
- Proposer une offre de service complémentaire auprès des élèves (TES, aide à la classe, psychoéducation, orthopédagogie) ;
- Créer un comité d'élèves ;
- Demander l'aide d'élèves pour être « animateurs » aux récréations, par exemple ;
- Réaliser des ateliers d'habiletés sociales ;
- Prévoir un plan de surveillance stratégique commun, tel que les zones de surveillance.

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- Faire cesser la situation ;
- Orienter l'élève vers les comportements attendus ;
- Vérifier l'état et assurer la sécurité des personnes impliquées ;
- Consigner et transmettre les informations (ex. : à la direction, à l'intervenant ciblé par l'école, Mozaïk, ÉVIO) ;
- Contacter les parents pour les informer de la situation.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- Après avoir pris connaissance de la situation, veiller à la sécurité des personnes impliquées et effectué une évaluation approfondie (ex. : la fréquence et la gravité du comportement ainsi que les besoins des élèves impliqués), les intervenants pourront :
 - o Impliquer les parents pour la mise en œuvre de stratégies ;
 - o Faire le suivi nécessaire pour éviter toute récidive ;
 - o Appliquer les mesures de soutien et d'encadrement.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Utilisation du courriel de l'école, par téléphone ou en personne ;

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

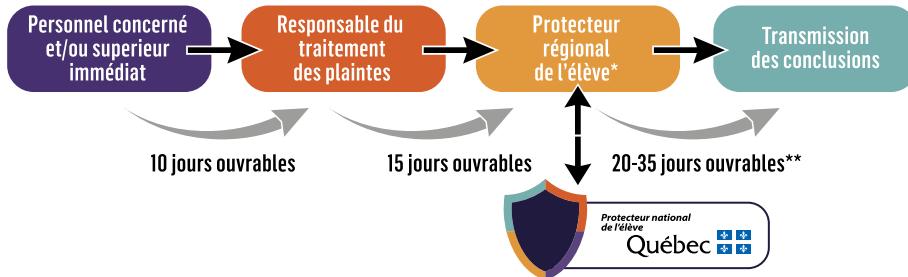
Violence à caractère sexuel

Toute personne peut signaler directement au protecteur régional de l'élève une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : _____

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

- Augmenter la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves (juin 2023 : 75%). La cible pour juin 2027 est 82%.
 - Poursuivre le développement des habiletés socioémotionnelles de nos élèves ;
 - Appliquer les mesures d'aide auprès des élèves ;
 - Sensibiliser nos élèves au civisme et à la politesse.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Nous avons organisé des activités parascolaires (ex. : basketball, cours de violon) ;
- Nous avons organisé des activités rassembleuses (ex. : fête d'hiver, fête de fin d'année) ;
- Nous avons offert des services complémentaires auprès des élèves (TES, aide à la classe, psychoéducation, orthopédagogie) ;
- Nous avons travaillé à l'arrimage des pratiques entre les différents intervenants et le service de garde ;
- Nous avons mis en place un plan de surveillance stratégique commun ;
- Nous avons instauré un système de renforcement positif des comportements (arbre à pompons) ;
- Nous avons offert des ateliers d'habiletés sociales aux élèves ;
- Nous avons souligné des fêtes importantes ;
- Nous avons fait des journées thématiques (ex. : journée Disney, journée disco) ;
- Nous avons enseigné le programme d'éducation à la sexualité pour tous les élèves de l'école.

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Nous sommes déjà rendus à un taux de 83% pour la moyenne de l'engagement et de l'attachement au milieu des élèves (cible pour 2027 = 82%) ;
- Il y a encore des écarts de conduite au niveau de la violence physique et verbale.